

Les panneaux routiers

avec **Pro Velo**

la famille des PRIORITÉS

A l'approche d'un carrefour, voici les règles à respecter dans l'ordre



3



4 Si il n'y a rien de tout ce qui est présent ci-dessus :
PRIORITÉ DE DROITE

la famille des OBLIGATIONS



la famille des ATTENTIONS

- A1b Virage dangereux à droite.
- A7a Rétrécissement de la chaussée.
- A21 Passage pour piétons.
- A23 Endroit fréquenté par des enfants.
- A25 Passage pour cyclistes.
- A31 Travaux.
- A33 Signaux lumineux de circulation.
- A41 Passage à niveau avec barrières.
- A49 Croisement de la voie publique par une ou plusieurs voies ferrées établies sur la chaussée.

la famille des INDICATIONS

- F1a Commencement d'une agglomération.
- F3a Fin d'une agglomération.
- F103 Commencement d'une zone piétonne.
- F19 Voie publique à sens unique.
- F50 Passage pour conducteurs de bicyclettes et de cyclomoteurs à deux roues.
- F14 Zone avancée pour cycliste.
- F111 Rue cyclable.
- F34c2 Itinéraire conseillé à des catégories déterminées d'utilisateurs.



la famille des INTERDICTIONS

- G1b Indication d'une distance.
- M1 Uniquement pour les cyclistes.
- EXCEPTÉ CIRCULATION LOCALE
- G1V Restriction ou interdiction de certains usagers de la route.
- EXCEPTÉ vélo.
- F45b Voie sans issue, excepté pour les piétons et les cyclistes.
- F59b Annonce d'un parking.
- F99b Chemin réservé à la circulation des piétons et cyclistes avec l'indication de la partie du chemin.

- C1 Sens interdit pour tout conducteur.
- C3 Accès interdit, dans les deux sens, à tout conducteur.
- C43 vitesse maximale 30 km/h.
- C46 Fin de toutes les interdictions locales imposées aux véhicules en mouvement.
- C11 Accès interdit aux conducteurs de bicyclettes.
- C31a Au prochain carrefour, interdiction de tourner à gauche.
- C33 Demi-tour interdit.

- D1a Obligation de suivre tout droit.
- D1b Obligation de suivre à droite.
- D1e Obligation de suivre à gauche.
- D3b Obligation de suivre une des directions indiquées par les flèches.